

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 JANVIER 2015

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Gabriel HUBERT - Catherine CLEMOT - Emmanuelle HALIN - Vincent IMHOFF - Damien CUREAUDEAU - Sandra BOURSIN - Sarah NIVELLE - Jean-Marc QUINCHARD et Pascal CHAMPION et Françoise BERNET-CARAMAN arrivée à 22 h15.

Absentes excusées : Monique AUDEBRAND et Caroline ROBINEAU.

Investissements 2015

Le Conseil Municipal a défini les travaux à réaliser en 2015 en précisant que les travaux de voirie prévus en 2014 seront effectués en priorité.

Travaux bâtiments communaux

Bâtiment communal « Le Chemin Vert »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de mettre aux normes l'installation électrique du bâtiment communal et a approuvé le devis de l'entreprise CUSSONNEAU Christian, d'un montant de 2 532.04 euros hors taxes, soit 3 038.45 € TTC,

Salon de coiffure « Place Victor Malherbe »

- Le Conseil Municipal a décidé d'élargir la porte d'entrée du bâtiment communal pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite et a approuvé le devis de l'entreprise HAY Bruno, d'un montant de 1 459.00 euros hors taxes, soit 1 604.90 € TTC,
- Le Conseil Municipal a décidé de remplacer la douche par un WC sanibroyeur et a approuvé le devis de l'entreprise PLOMB'ERIC d'un montant de 957.77 euros hors taxes, soit 1 149.32 € TTC,

Aménagement numérique : transfert de la compétence à la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté d'ajouter un article aux statuts de la communauté de communes (article 12) en ce qu'elle confie à la communauté de communes la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales ».

Application du Droit des Sols : adhésion au service commun

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a refusé d'adhérer au service commun application du Droits des Sols, en raison de la participation financière demandée, un mode de calcul sur la population de chaque commune serait plus équitable.

Convention de services communs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté la nouvelle convention des services communs, consistant :

- à formaliser l'adhésion de la commune de Denezé-sous-Doué au service commun « Marchés publics » à compter du 1^{er} janvier 2015,
- à formaliser l'adhésion des communes de Denezé-sous-Doué et Saint Georges sur Layon au service commun « Ingénierie V.R.D » à compter du 1^{er} janvier 2015,
- d'inclure le service commun Finances,
- d'ajouter le service commun « Application du Droit des Sols » à compter du 1^{er} février 2015.

Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent

Le Conseil Municipal a accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent et a autorisé le Maire à signer la convention.

Rapport d'activités 2013 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a validé le rapport d'activité 2013 du SPANC.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT)L

Le conseil Municipal a validé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 décembre 2014.